ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DE NOVEMBRE 1962
DÉPARTEMENT DU LOT

1re CIRCONSCRIPTION CAHORS

INDÉPENDANT

Electrices, Electeurs de la Circonscription de CAHORS-GOURDON,



René SEGOND

Avocat à la Cour,
Propriétaire à Sauliac-sur-Célé.

Après la monumentale défaite que vous venez d'infliger par votre vote du 28 octobre aux Partis Politiques et à leurs hommes, il vous appartient le 18 novembre de tirer les conclusions et de compléter votre victoire .

Ainsi donc, malgré une campagne violente et insidieuse, menée à grand renfort de tam-tam, pour faire oublier le problème initial qui était celui de l'élection, parfaitement démocratique, du Chef de l'Etat au suffrage universel,

Malgré la séduisante perspective, complaisamment développée, de voir accéder à la Présidence de la République, si De Gaulle s'en allait, le plus illustre des fils de notre Quercy,

Malgré, je puis bien le dire, n'ayant jamais été un « inconditionnel », les espoirs gâchés et les fautes certaines que depuis quatre ans le Pouvoir n'a pas toujours su éviter, soutenu d'ailleurs alors par les Partis et les hommes qui le combattent aujourd'hui,

Malgré la pression hiérarchique de certains notables courtisans, soucieux de voler au secours d'une victoire qui leur apparaissait imminente et facile,

Le 28 octobre 1962, au référendum,
vous avez battu Monsieur FAURE,
Président du Parti Radical
et député sortant.

LES CHIFFRES PARLENT, sans les torturer.

Circonscription électorale de Cahors-Gourdon.

Référendums des 28 septembre 1958 et 8 janvier 1961.	**M. Faure fait voter OUI**	**10.000 non environ**
Référendum du 28 octobre 1962	**M. Faure, cette fois-ci, fait voter NON**	**18.000 non environ**
	Différence	**8.000**

Tableau éloquent qui se passe de commentaires. Dans la circonscription où il est député, M. Faure recueille environ 8.000 voix sur 40.000 suffrages !

On pouvait penser qu'acceptant les conséquences logiques de son échec, à l'exemple de ces maires socialistes du Nord, qui, mis en minorité dans leur circonscription,ont démissionné, M. Faure se retirerait Or, à la surprise générale, malgré le désaveu de ses électeurs, nous apprenons qu'il est encore sur les rangs.

Il vous appartient, électrices, électeurs, de faire respecter le 18 novembre votre succès du 28 octobre.

Si les 20.000 voix qui, le 28 octobre, dans cette circonscription, ont, contre M. Faure, affirmé leur désir d'empêcher le retour des Partis politiques, confirment le 18 novembre leur volonté d'en finir, votre victoire, **notre victoire sera complète, dès le premier tour.**

Il ne peut en être autrement.

Vous avez, électeurs du Lot,fait preuve le 28 octobre de trop de discernement pour vous renier trois semaines plus tard.

POUR UNE POLITIQUE DÉPARTEMENTALE

L'échec du Président du Parti Radical et du Président du Sénat marque la fin d'une politique qui a fait assez de mal au Lot : celle d'une certaine catégorie de **notables.**

Il faut maintenant démocratiser et rajeunir ce département.

Il faut que soient enfin appelés à le diriger ces jeunes cultivateurs, ces jeunes ouvriers, ces jeunes chefs d'entreprises qui le font vivre et qui, jusqu'à présent, ont été systématiquement tenus à l'écart de la vie publique par les Partis Politiques.

Il est inadmissible, par exemple, qu'à notre Conseil Général ne figure aucun élu de moins de quarante ans, et un seul agriculteur !

L'assemblée départementale doit être à l'image du département.

Il en est de même des mairies et des conseils municipaux.

Ainsi doit se dégager une équipe, qui faisant fi des vieilles divisions factices créées par les Partis, redonnera la vie à notre région sclérosée.

Ainsi sera brisé l'appareil politique désuet et néfaste dont la principale utilité était d'assurer périodiquement l'élection de parlementaires pour qui le département n'est qu'un tremplin électoral.

Ainsi sera levé le principal obstacle à une modernisation et à une industrialisation raisonnable de notre département, conditions de sa prospérité. Trop souvent la crainte d'un changement de majorité a freiné l'implantation d'usines.

Ainsi pourraient être efficacement défendus vos intérêts :

- qu'il s'agisse de l'augmentation des prix agricoles, tabac, etc.;
- de la retraite des vieux, spécialement des agriculteurs;
- de l'intégration des malheureux réfugiés d'Afrique du Nord;
- de la formation et de l'avenir de nos jeunes;
- d'une réforme fiscale plus indispensable que jamais pour les commerçants et les artisans;
- du relèvement du niveau de vie des salariés.

Le souci majeur de l'élu de cette circonscription doit être, quand se posent à lui des options à l'échelle nationale ou internationale, de veiller jalousement à ce que ne soient pas trahis les aspirations de ceux qui l'ont élu, ni lésés leurs intérêts légitimes.

Partisan convaincu de la paix scolaire dans la justice, je crois aussi à la nécessité d'une amnistie qui vienne panser les affreuses blessures de la guerre d'Algérie, et je sais que ces deux mesures d'apaisement rencontreront votre très large approbation.

J'ai dénoncé souvent le double jeu des Partis et de leurs hommes et, depuis dix ans, je n'ai cessé de lutter, vous le savez, pour assainir la vie politique de ce département qui est le mien et auquel je suis passionnément attaché.

Electrices, Electeurs de la Circonscription de CAHORS-GOURDON,

Vous me connaissez.

Vous connaissez mon programme : il n'a pas changé.

Il est grand temps de le réaliser et vous en avez cette fois-ci la possibilité

EN VOTANT LE 18 NOVEMBRE
CONTRE LE RETOUR A CE PASSÉ QUE VOUS AVEZ CONDAMNÉ LE 28 OCTOBRE.
POUR UNE POLITIQUE D'AVENIR.

René SEGOND
Candidat Indépendant,
Avocat à la Cour,
Propriétaire à Sauliac-sur-Célé.

Remplaçant éventuel :
Jean DELMAS,
Artisan,
Président Régional U.D.J.F.

IMP. CHAUVIN - TOULOUSE